

**RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**  
**2016-2017**

**Service de garde**



**Gabriel-Le Courtois**

Commission scolaire des Chic-Chocs



# NO\$ VALEURS

## **LE RESPECT (La tolérance)**

La notion de respect est très importante pour nous afin de s'assurer des relations harmonieuses entre les enfants, avec le personnel et avec l'environnement. Les droits et libertés des personnes doivent être respectés et permettent d'assurer le bien-être des individus et de la collectivité. Respecter, c'est comprendre que chacun a un vécu, des émotions, une pensée et un point de vue qui lui est propre. C'est aussi prendre en considération les besoins des autres autour de soi et ne pas les brimer. Il est sensible aux différences et à la diversité du monde.

## **L'AUTONOMIE (L'interdépendance)**

L'autonomie, pour des enfants d'âge scolaire est de plus en plus importante. L'enfant, à cet âge, doit développer la capacité à s'occuper de lui et prendre des décisions pour orienter ses actes. Il pense et agit de façon autonome; il émet des jugements et est capable de les défendre.

## **LE SENS DES RESPONSABILITÉS (Engagement)**

L'enfant doit apprendre à faire des choix et à respecter ses engagements. Il doit aussi assumer les conséquences de ses gestes tant positifs que négatifs. Il s'investit dans son propre apprentissage; il est persévérant et responsable.

## **L'ESTIME ET LA FIERTÉ DE SOI (La confiance en soi)**

L'enfant doit apprendre à se respecter lui-même, à avoir une juste opinion de lui et être satisfait de ce qu'il réalise. Il a le courage de prendre des risques; il prend des décisions éclairées.

## **LA COOPÉRATION**

Les enfants sont appelés à cultiver et à développer une attitude d'entente et de camaraderie; à collaborer. Ils apprennent à créer des relations positives avec les pairs et avec les adultes, à développer l'esprit d'équipe. Lors de situations conflictuelles, ils sont amenés à s'expliquer, à se réconcilier et même envisager comment modifier leurs comportements afin de ramener l'harmonie au sein du groupe.





## OBJECTIFS ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- ✓ Veiller au bien-être général des élèves et poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves par l'élaboration d'activités tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins, en complémentarité aux services éducatifs de l'école;
- ✓ Assurer un soutien aux familles des élèves, notamment en offrant à ceux qui le désirent un lieu adéquat et, dans la mesure du possible, le soutien nécessaire pour leur permettre de réaliser leurs travaux scolaires après la classe.

### OBJECTIFS

Le service de garde en milieu scolaire poursuit les objectifs suivants :

- ✓ Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves;
- ✓ Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école;
- ✓ Mettre en place des activités et des projets récréatifs aidant au développement global des élèves;
- ✓ Encourager le développement d'habiletés sociales telles que le respect, l'esprit d'échange et de coopération;
- ✓ Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires (devoirs et leçons) après la classe par l'établissement d'un temps et d'un lieu de réalisation adéquats et par l'accès au matériel requis.





## INSCRIPTION, HORAIRE ET TARIFS

Tous les parents doivent compléter la fiche d'inscription pour que leur enfant puisse fréquenter le service de garde. S'il y a un changement de fréquentation durant l'année, il faut en aviser la responsable une semaine à l'avance, par écrit (formulaire de changement de fréquentation) pour éviter de payer des frais de garde inutilement. Ne pas oublier de transmettre vos nouvelles coordonnées à la responsable, car ils ne se font pas automatiquement avec la secrétaire de l'école.

### HEURES D'OUVERTURE

Journées régulières

7h30 - 7h55

11h30 - 12h51

15h00 - 18h00

Journées pédagogiques

7h30 - 18h00

N.B. Si le service de garde doit fermer lors d'une tempête, vous serez avisés par la radio le matin ou pendant la journée. Si les cours sont suspendus, le service de garde est ouvert, si l'école est fermée, le service de garde doit fermer également.



Nous demandons votre collaboration pour le respect des heures de service. Des frais de 5 \$/5 minutes de retard seront exigés.



# HORAIRE DES CONGÉS

## SERVICE DE GARDE FERMÉ

### ANNÉE 2016-2017

Fête du Travail .....	5 septembre 2016
Action de grâces .....	10 octobre 2016
Congés des Fêtes .....	23 décembre 2016 au 5 janvier 2017
Vendredi saint .....	14 avril 2017
Lundi de Pâques .....	17 avril 2017
Journée nationale des patriotes .....	22 mai 2017

## TARIFS

Pour les enfants inscrits en **fréquentation régulière** (au moins 3 jours par semaine, pour un minimum de 2 périodes par jour) :

❖ Pour la journée : 8.10 \$

Pour les enfants inscrits pour une **fréquentation sporadique** (moins de 3 jours par semaine ou moins de 2 périodes par jour) :

❖ Pour la journée : 17\$

**Pour tous les enfants inscrits au service de garde**, lors des journées pédagogiques et des tempêtes :

❖ Pour la journée : 16.56 \$ (des frais peuvent s'ajouter pour des activités spéciales)

### TABLEAU DES FRAIS DE GARDE POUR LA FRÉQUENTATION SPORADIQUE

Périodes	Frais
Période du matin	4,00 \$
Période du midi	6,00 \$
Période du soir	7,00 \$



## JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Le service de garde est ouvert de 7h30 à 18h.

Les frais de garde lors des journées pédagogiques sont de 16.56 \$ pour tous les élèves. D'autres frais peuvent s'ajouter : repas, sortie, transport. Lors des journées pédagogiques, les parents reçoivent toujours une lettre leur indiquant quelles activités auront lieu lors de ces journées. Ils doivent absolument retourner le coupon-réponse pour signifier à la responsable si leur(s) enfant(s) sera (seront) présent(s). Lorsque les parents inscrivent leur(s) enfant(s) par le biais du coupon-réponse, ils doivent respecter la date de retour inscrite sur ce dernier. Il est de leur responsabilité de s'assurer que le coupon-réponse se rende bien au service de garde. Suite à cette inscription, les frais de la journée (garde, activités et repas s'il y a lieu) leur seront facturés, et ce, même si l'enfant est absent.

## COURRIER ET CORRESPONDANCE

Pour toutes les communications entre le service de garde et les parents, nous utilisons le porte-lettre et/ou le babillard à l'entrée du service de garde. Le babillard est utilisé pour les messages concernant les activités spéciales et les journées de congé.

**SURVEILLEZ LE BABILLARD !**

Pour les parents qui utilisent le service de garde seulement durant les jours de congé ou pour l'heure du dîner, vous recevrez votre courrier par l'entremise du sac d'école ou de la boîte à lunch.

## IMPORTANT

**Je vous rappelle de toujours nous aviser quand :**

- 1. Un enfant doit s'absenter sur l'heure du dîner.**
- 2. Un enfant doit quitter tout de suite après les classes.**
- 3. Un enfant doit quitter avec une autre personne que vous.**
- 4. Un enfant participe à une activité parascolaire.**

**Ne pas oublier de nous signifier le départ de votre enfant le soir.**



## SEMAINE DE RELÂCHE

Le service de garde sera ouvert si le nombre d'enfants présents est suffisant pour assurer l'autofinancement durant cette semaine, car le tarif subventionné de 7,30 \$ par jour ne s'applique pas. Le tarif sera donc de 14 \$ par jour. L'inscription se fera à la mi-janvier.



## PAIEMENT-FRÉQUENCE

Les frais de garde doivent être payés les jeudis de chaque semaine. Si après 15 jours de fréquentation il n'y a aucun frais payé, une lettre de demande de paiement sera envoyée et il y aura suspension de service pour votre enfant. Si le service de garde est dans l'obligation de transmettre les factures impayées à notre agence de recouvrement, des frais d'administration s'ajouteront au montant initialement dû. Vous pouvez payer les frais de garde en argent, par chèque ou par internet.

## REÇUS AUX FINS D'IMPÔT

Un reçu d'impôt vous est remis à la fin de février. Les parents d'enfants inscrits pour une fréquentation régulière ne peuvent déduire les frais de garde au provincial. Seuls les parents d'enfants inscrits pour une fréquentation sporadique recevront le relevé 24, déductible pour le provincial. Tous ont droit à la déduction au fédéral.

## ABSENCE

Si l'enfant doit s'absenter, peu importe le motif, vous devez en aviser la responsable du service de garde par téléphone ou par écrit. Les frais de garde doivent être payés même si l'enfant est absent. Le service de garde est un service à but non-lucratif qui doit s'autofinancer.



## MÉDICAMENT, URGENCE MÉDICALE ET MALADIE

Le service de garde ne peut conserver ou administrer des médicaments, sauf sur **prescription préalable du médecin traitant et/ou sur autorisation écrite des parents**. Le médicament sera accompagné d'une feuille d'autorisation datée et signée du parent où il aura inscrit la posologie.



### BLESSURES MINEURES

En cas d'entorse, éraflure, coupure, saignement de nez, etc., l'éducatrice administre les premiers soins et prend les dispositions nécessaires pour aviser le parent si la situation nécessite la prise en charge par le parent. Sinon, l'éducatrice assure le suivi à l'enfant jusqu'à l'arrivée du parent.

\* Par la suite, l'éducatrice complète un rapport décrivant les événements survenus (rapport d'accident).

### BLESSURES MAJEURES

En cas d'allergie vive ou subite, problèmes respiratoires, cardiaques, fracture et autres :

\* La responsable ou l'éducatrice demande les services ambulanciers.

\* Le personnel du service de garde avise les parents de la situation et des mesures.

\* S'il est impossible de rejoindre le parent, nous contactons la personne inscrite pour les urgences afin que celle-ci rejoigne l'enfant.

\* Par la suite, l'éducatrice complète un rapport décrivant les événements survenus (rapport d'accident).

\* Si la situation nécessite un transport en ambulance, les frais seront facturés au parent.

### Politique en cas de maladie

L'enfant qui fait de la fièvre ou qui a une maladie infantile ou contagieuse est retourné à la maison. En cas de pédiculose (poux), vous devez traiter l'enfant immédiatement et retirer toutes les lentes avant le retour au service de garde.



## ALIMENTATION

Pour la période du midi, votre enfant a le choix d'apporter son lunch ou d'utiliser le service de la cafétéria (le menu et les prix des repas seront donnés en début d'année).

Les repas et les collations doivent être composés d'aliments conformes à la politique alimentaire de l'école. Les aliments non conformes seront confisqués et une note sera envoyée aux parents. La boîte à lunch doit être clairement identifiée. **N'oubliez pas de prévoir une collation pour l'après-midi. Pour les allergies alimentaires, une lettre vous sera remise en début d'année.**

Toutes friandises comme le chocolat, les bonbons, les boissons gazeuses, les chips ou autres aliments semblables ne seront pas acceptés au service de garde.

Toutefois, le service de garde pourrait faire occasionnellement exception à cette entente pour tenir compte de circonstances particulières (comme l'autorise la politique des saines habitudes de vie de la Commission scolaire). Par exemple, lors d'évènements rattachés à des traditions culturelles comme l'Halloween, Noël, la St-Valentin, la cabane à sucre, Pâques, la semaine de relâche et les activités culinaires.



## COMPORTEMENT - RÈGLES DE VIE

Pour mieux vivre ensemble et pour s'épanouir dans un milieu sécuritaire, nous instaurons des règles de vie qui nous apprennent nos droits et aussi nos responsabilités à l'école. Au service de garde, les règles de conduite de l'école se poursuivent. Un enfant peut se voir enlever, de façon temporaire ou permanente, par la direction de l'école, son droit de fréquenter le service de garde s'il est cause de problèmes, s'il handicape le fonctionnement des autres ou de son groupe et s'il ne respecte pas les règlements. Se souvenir que le service de garde n'est pas obligatoire.

### CONSIGNE POUR LA PÉRIODE DU DÎNER

- ☺ Le matin avant le début des cours, je viens déposer à l'endroit assigné, ma boîte à lunch.
- ☺ Mon repas ne contient que les aliments autorisés au service de garde (voir section alimentation).
- ☺ J'informe la responsable ou l'éducatrice de mon absence et justifie celle-ci.
- ☺ Lors des déplacements, je chuchote.
- ☺ Je fais réchauffer mon repas avec l'aide de l'éducatrice et je reste à côté du micro-ondes.
- ☺ Je garde la place qui m'est assignée durant le repas.
- ☺ Après le repas, je nettoie ma place et je range mes choses.
- ☺ Je ne prends rien dans la boîte à lunch des autres et je n'accepte aucune nourriture de mes amis(es).

### CONSIGNES POUR LA COUR EXTÉRIEURE

- ☺ En hiver, les constructions d'igloos, les trous et les jeux violents comme le « roi de la montagne » sont interdits pour des raisons de sécurité.
- ☺ Les balles de neige restent au sol.
- ☺ Si je prends un ballon, traîneau, corde à danser, etc., je viens le porter au service de garde à l'arrivée des autobus, le midi.



## MOI ET LES AUTRES

- ☺ J'écoute et je respecte les adultes (parents, éducatrices, responsables, concierges) et les enfants qui m'entourent, tant dans mon attitude, mon langage, que mes gestes.
- ☺ Je parle doucement, j'évite de faire du bruit inutilement.
- ☺ Je dis non à la violence et j'encourage mes amis à en faire autant.
- ☺ Je respecte le bien d'autrui.
- ☺ J'attends mon tour pour prendre le jeu d'un(e) ami(e).
- ☺ Je me déplace lentement, je marche dans le service de garde, les corridors et j'évite les bousculades.
- ☺ Quand je suis sous la responsabilité du personnel du service de garde, je demeure toujours en leur présence.
- ☺ Je dois justifier mes retards au personnel du service de garde.
- ☺ Je laisse au service de garde ou à mes amis(es) ce qui ne m'appartient pas.
- ☺ Je laisse les cailloux et/ou les balles de neige par terre.
- ☺ Je fais des efforts pour participer aux différentes activités.

## MOI ET L'ENVIRONNEMENT

- ☺ Je respecte mon environnement; les déchets vont à la poubelle.
- ☺ J'utilise le matériel qui m'est prêté d'une façon adéquate.
- ☺ Je respecte le matériel : après avoir terminé un jeu, je le range où je l'ai pris et dans le même état. Si je brise un jouet ou du matériel appartenant au service de garde ou à l'école, je le remplace avec la collaboration de mes parents. Si je suis dans l'impossibilité de le remplacer, je suis prêt à vivre les conséquences qui me seront données, suite à mon geste.
- ☺ Je garde propres mon local, les salles de toilette et la cour extérieure.
- ☺ Je range mes vêtements, mon sac d'école et ma boîte à lunch à l'endroit prévu.

## MOI

- ☺ Quand je suis au service de garde, je me dois d'en respecter toutes les règles qui s'y appliquent.
- ☺ Après les heures de classe, je me rends directement au service de garde, je demeure dans le local qui m'est assigné et j'informe l'éducatrice de mes déplacements.



## MOI ET LES CONSÉQUENCES POSSIBLES

☺ Je suis avisé(e) que si je ne respecte pas les règles de vie commune, je dois en vivre les conséquences que l'adulte choisira, selon le ou les événement(s), dans cette liste. Les conséquences sont utilisées lorsqu'il y a manquement grave et répétition d'un geste.

- ✓ Gestes réparateurs
- ✓ Privation d'activités
- ✓ Retrait du groupe
- ✓ Retrait du service
- ✓ Copie et/ou une réflexion
- ✓ Lettre d'excuses
- ✓ Rencontre avec la direction

## OBJETS PERSONNELS

Les jouets, iPod et cellulaire sont interdits. Le service de garde n'est pas responsable de la perte, du vol ou du bris des objets apportés de la maison et se donne le droit de confisquer l'objet personnel interdit. Les parents ont la responsabilité d'identifier les objets.

## DEVOIRS ET LEÇONS

Une période est allouée pour les devoirs et les leçons du lundi au jeudi, pour une période maximale d'une heure. Durant cette période, nous maintenons donc un environnement calme.



## VÊTEMENTS POUR L'EXTÉRIEUR

Il est important que votre enfant soit habillé en fonction de la température extérieure. Nous allons dehors à tous les jours avec les enfants. Donc, prévoir les habits d'hiver avec les pantalons de neige. Nous ne pouvons garder à l'intérieur les enfants qui sont insuffisamment habillés si tout le groupe va à l'extérieur.



## CE QUE VOTRE ENFANT DOIT APPORTER AU SERVICE DE GARDE

1. Une brosse à dents avec son étui et de la pâte dentifrice, bien identifiées.



2. Des vêtements chauds pour jouer dans la neige.



3. De la crème solaire lors du temps chaud de mai et juin.



4. Des vieux vêtements pour les ateliers d'arts.



5. Une collation pour la période de l'après-midi.



**N.B. Le tout doit être identifié.**